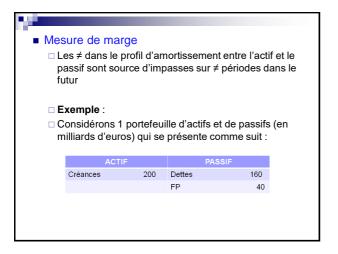
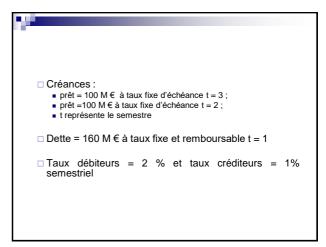


- □ Trimestres T1, T2, T3 et T4 : impasse de taux négative P < A. Déficit de ressources à TF (passif) par rapport aux emplois à TF (actif). MNI se dégrade en cas de hausse des taux car la banque doit se procurer des fonds (ressources) à un taux + élevé. MNI s'améliore en cas de baisse du taux car ressources obtenues à moindre coût.

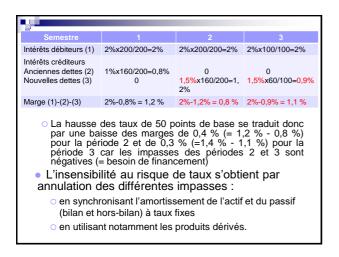
 □ Trimestre T5 : impasse de taux positive P > A. Excédent de ressources à TF sur, emplois à TF MNI se dégrade.
- □ Trimestre T5: impasse de taux positive P > A. Excédent de ressources à TF sur emplois à TF. MNI se dégrade donc en cas de baisse des taux car la banque doit investir cet excédent dans des actifs dont la rémunération baisse. MNI s'améliore en cas de hausse du taux sur le marché.

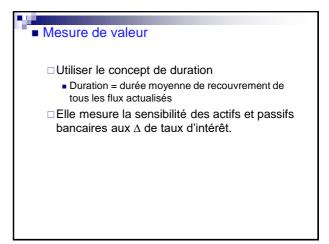




Impasse de taux de la période t notée G_t est par définition : G_t=P_t − A_t
 G₁ = 0, G₂ = -160, G₃ = -60
 Impasse G s'interprète comme l'encours de financements nouveaux nécessaires au financement des emplois
 1 hausse des taux se traduira par une réduction de la MNI en cas d'impasse négative. Banque devra payer + cher les nouvelles ressources destinées à financer les emplois
 On suppose que les taux d'intérêt restent stables pendant 3 semestres de sorte que les nouvelles dettes sont contractées au taux initial de 1 % semestriel

Semestre	1	2	3
Intérêts débiteurs (1)	2%x(200 /200)= 2 %	2%x(200/200)=2 %	2%x100/100=2 %
Intérêts créditeurs Anciennes dettes (2) Nouvelles dettes (3)	1%x(160/200) = 0,8%	0 1%x(160/200)=0,8 %	0 1%x(60/100)=0,6 %
Marge (1)-(2)-(3)	2%-0,8% = 1,2 %	2%-0,8% = 1,2%	2%-0,6% =1,4%
de 50 points stables jusq	e désormais que le de base pendant v'au 3 ^{ème} semestrr e la nouvelle dette et 3	le 1 ^{er} semestre p e de sorte que le	ouis restent taux





■ Méthode repose sur l'actualisation des flux.

□ Calcul de la VAN des flux financiers futurs certains de chacun des éléments du bilan :

$$VAN = VAN_{actif} - VAN_{passif}$$

 VAN de l'actif est la somme en valeur présente de tous les flux futurs (capital et intérêts) de tous les actifs :

 $VAN_{actif} = \sum F_t / (1+i)^t$ t durée de vie allant de 1 à n, i taux d'intérêt, F flux

■ La sensibilité du bilan aux ∆ de taux dépend de l'écart entre les durations de la totalité de l'actif (DA) et de la totalité du passif (hors fonds propres) (DP).

■ La duration (D) s'exprime de la façon suivante :

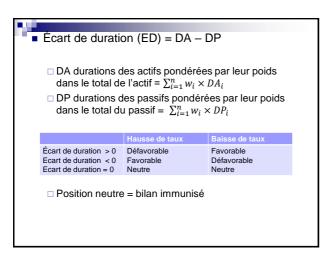
$$D = \{ \Sigma t * F_t / (1+i)^t \} / VAN$$

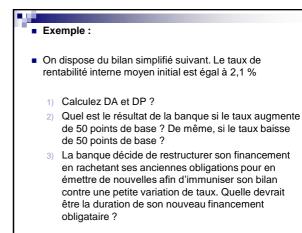
 En cas de très petite variation positive du taux d'intérêt, il y aura une baisse de S % de la valeur de marché de l'actif ou du passif du bilan bancaire (P):

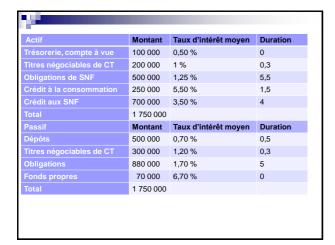
$$\Delta P/P \approx - S * \Delta i$$

La variation en % de la valeur de marché de l'actif ou du passif (P) dépend de la duration et de l'évolution du taux d'intérêt, si cette évolution est faible :

> Comme on a : S = D / (1+i) $\Delta P/P = - \{\Delta i / (1+i)\} * D (\approx -\Delta i * D)$







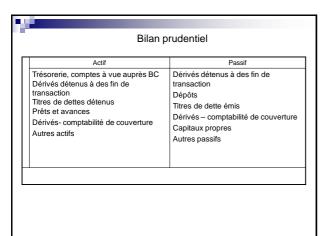
1) DA= $\sum_{i=1}^{n} w_i \times DA_i = \frac{200\ 000}{1\ 750\ 000} \times 0.3 + \frac{500\ 000}{1\ 750\ 000} \times 5.5 + \frac{250\ 000}{1\ 750\ 000} \times 1.5 + \frac{700\ 000}{1\ 750\ 000} \times 4 = 3.42$
DP = 2,71
 La banque a un résultat défavorable en cas de hausse du taux et inversement (DA-DP > 0 besoin de financement)
2) Pour une hausse du taux de 50 points de base, on aura : une baisse de la valeur de marché de l'actif de : -0,005/(1+0,021) x 3,42 = -0,0167 (1,67 %) ce qui signifie un déclin de l'actif de : -1,67 % x 1 750 000 = -29 225
 Une baisse de la valeur de marché du passif de : -0,005/(1+0,021)x 2,71 = -0,0132 (1,32 %) ce qui signifie un déclin du passif de -1,32 % x 1750 000 = -23 100
■ Au final, les pertes seront de 6 125 € (= -29 225 – (-23 100) = - 6 125)
En cas de baisse du taux de 50 points de base, les gains seraient de 6 125 € (29 225 – 23 100 = 6 125)

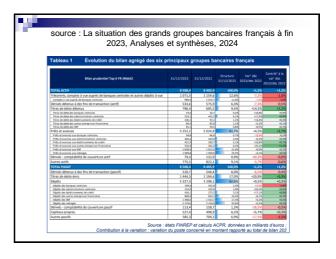
3) La banque cherche à égaliser la duration de l'actif et du passif. Elle va émettre de nouvelles obligations d'une duration de DP_O égale à :

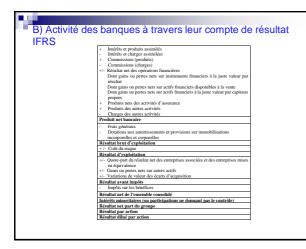
- $\ \square \ \ 3,42 = 28,57 \ \% \ x \ 0,5 + 17,14 \ \% \ x \ 0,3 + 50,28 \ \% \ x \ \mathsf{DP}_\mathsf{O}$
- \square DP_O = 6,41 ans
- Nouveau financement destiné à immuniser le bilan contre une petite variation du taux doit avoir une duration de 6,41 ans.
- Dans la gestion actif-passif, le risque n'est pas complétement éliminé mais maîtrisé de manière à préserver la rentabilité

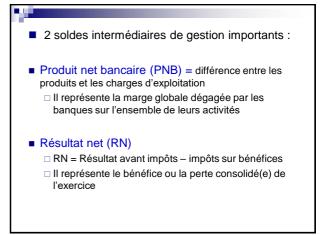
5.2 Intermédiation de bilan et de marché

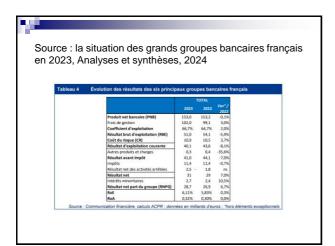
- A) Activité des banques à travers leur bilan agrégé
- FINREP« FINancial REPorting »
 - □ aux normes IFRS « international financial reporting standards »
 - □ Depuis janvier 2005, les sociétés cotées européennes sont tenues de préparer leurs comptes consolidés conformément à ces normes IFRS
 - Attention, le hors-bilan est aussi très important avec des encours non encore réalisés très importants, essentiellement sur des engagements sur produits dérivés











5.3 Risque de marché ■ Risques de variation de taux d'intérêt sur les titres à revenus fixe, de taux de change, de prix d'actifs financiers, de prix d'actifs réels, de prix des matières premières, etc. pour tous les éléments du portefeuille de marché (au bilan et au hors-bilan) ■ Pour se prémunir contre ce risque □ Opérations de couverture ☐ FP pour couvrir ce risque ; calcul d'1 VaR (modèle interne) • Montant de perte potentielle maximale à ne pas dépasser sur un portefeuille d'actifs au seuil de 99 % sur une période de 10 j • VaR convertie en FP d'après une formule réglementaire; à partir de 2022 Expected shortfall ES

Chapitre 6 : les risques et la réglementation bancaire

- Objectifs de la réglementation bancaire jusqu'aux années 80 :
 - ☐ Se substituer aux marchés défaillants (contrôle des changes, encadrement du crédit)
- Démantèlement de ce type de contrôle mi-80 : dérèglementation
 - ☐ Moins d'entraves aux mécanismes de marché
- Crises : re-réglementer les établissements
 - □ remise en cause de la confiance des superviseurs dans discipline de marché et le contrôle interne

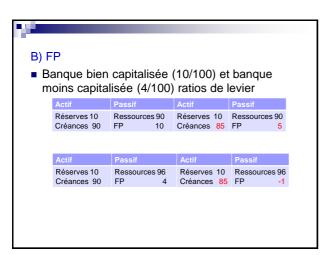


- Plan
 - 6.1 Risques et fonds propres6.2 Réglementation prudentielle Bâle III

6.1 Risques et fonds propres

A) Risques

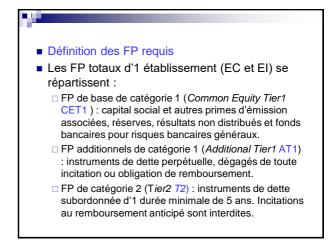
types de risques : risque de crédit, risque de marché, risque opérationnel, risque de liquidité, risque de taux d'intérêt, ...

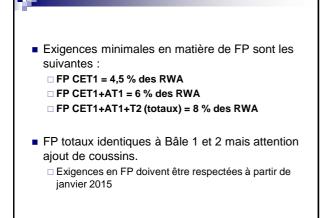


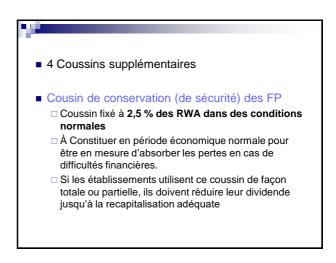
6.2 Bâle III

- Suite à la CFG de 2007-09, CBCB a voulu renforcer la résilience du système bancaire
 - □ Directive CRD4 (Capital Requirement Directive) et règlement CRR1 (Capital Requirement Regulation), transposant dans le droit de l'UE les dispositions de Bâle 3, adoptés par le Conseil de l'UE en juin 2013 (application 2014)
 - □ Directive CRD5 et règlement CRR2 adoptés par Conseil de l'UE en mai 2019 (application 2021)
 - □ Directive CRD 6 et règlement CRR3 d'octobre 2021 (applicable 2025)

1er pilier : exigence minimale en FP pour couvrir 3 catégories de risque : risque de crédit, risque de marché et risque opérationnel		
 2^{ème} pilier: processus de surveillance prudentielle renforcée (en France ACPR) avec suivi d'autres risques 		
3ème pilier : transparence et discipline de marché au niveau de l'allocation FP et prise de risque		
Nouvel accord a plusieurs parties :		
□ définition des FP requis		
 4 coussins de FP : de conservation, contra-cyclique, établissements d'importance systémique, pour le risque systémique 		
□ ratio de levier,		
□ risque de liquidité,		







Restrictions sur les dividendes liées au coussin de conservation en FP CET1

Ratio de FP de base de catégorie 1 (CET1) bénéfices non attribués

4% à 5.125 % 100 %

5.125% à 5,750 % 80 %

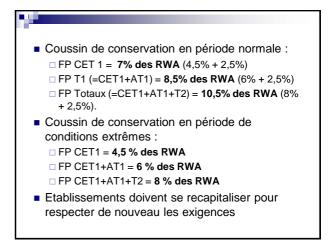
5.750% à 6,375 % 60 %

6.375% à 7,700 % 40 %

> 7 % 0%

Si FP CET1 = 5,5 % des RWA : bénéfices non attribués = 80 % au minimum et dividendes versés = 20 % au maximum.

• En dessous du seuil de 4,5 % : 100 % des bénéfices ne sont pas attribués (distribués) ce qui signifie 0 % de dividende pour les actionnaires.



■ Coussin contra-cyclique (Countercyclical Capital Buffer, CCyB)

| Mise en place est laissée à la discrétion des autorités locales : HCSF pour la France
| Compris entre 0 % et 2,5 % des RWA pour FP CET1
| Etablissements doivent être capables de maintenir leur offre de crédit (PME, particuliers) en cas de repli du cycle financier
| Relâchement des exigences en FP (en cas de retournement du cycle) pour permettre aux banques d'utiliser le capital pour absorber les pertes ou faire face à la hausse des pondérations du risque
| Mécanisme permet de réduire le risque de contraction du crédit (rationnement du crédit)

Banques ont 1 an pour se conformer à l'exigence en capital tandis que le relâchement est immédiat
Augmentation CCyB doit se faire tôt quand dynamique éco est vigoureuse pour constituer des réserves en FP sans restreindre l'offre de crédit sinon activation procyclique

In France, augmentations du CCyB:
Taux en vigueur entre 1 juillet 2019 et 2 avril 2020 0,25 %
Dans le contexte du Covid-19, taux ramené à 0 % depuis avril 2020
Taux en vigueur à partir du 7 avril 2023 0,5 %
Taux en vigueur à partir du 2 janvier 2024 1 %

Restrictions sur les dividendes liées au coussin de conservation et au coussin contra-cyclique sur les FP

Ratio de FP de base de catégorie 1 Pourcentage minimum de bénéfices non distribués

Asto de PP de base de categorie 1
(CET1)

4,50% à 5,75 %

100 %

5,75% à 7,00 %

80 %

7,00% à 8,25 %

60 %

8,25% à 9,50 %

40 %

> 9,50 %

0 %

□ Si FP CET 1 = 7,5 % des RWA : bénéfices non attribués = 60% au minimum et dividende = 40 % au maximum.

■ Coussin pour les établissements d'importance systémique (G-SIBs - Global Systemically Important Banks)

- □ Coussin supplémentaire compris entre 1 % et 3,5% des RWA
- □ Liste des G-SIBs établie chaque année par le Conseil de stabilité financière (*Financial stability Board*)
- □ 29 G-SIBs (27/11/2023):
 - Pas de banques (3,5 % bucket 5)
 - JP Morgan Chase (2,5 % bucket 4),
 - Citigroup, Bank of America, HSBC (2 % bucket 3),
 - Agricultural Bank of China, Bank of China, Barclays, BNP-P, China Construction Bank, Deutsche Bank,... (1,5 %, bucket 2).
 - Bank of Communications, Bank of New York Melon, Groupe BPCE, Groupe CA, ..., SG, ... (1 %, bucket 1)

Coussin pour le risque systémique (Systemic Risk Buffer − SRB)
 Limiter risques systémiques ou macro-prudentiels non cycliques à LT
 Pas plafonné mais est a priori compris entre 1 % et 5 %, décidé par le HCSF, qui en réfère au Comité Européen pour le risque systémique
 N'a pas encore été activé en France
 Généralement, établissements doivent satisfaire l'un des coussins (G-SIBs ou SRB)

39

27/11/2024

Ratio de levier
 FP de catégorie 1 (CET1+AT1) / total actifs non pondérés bilan et hors bilan ≥ 3%
 Limiter l'effet de levier
 Ratios de liquidité
 Liquidity Coverage Ratio LCR = stock d'actifs liquides de haute qualité / Flux nets sortants à 30 jours > 100 % à partir de 2019
 Pour détenir assez d'actifs liquides pour faire face à des retraits de liquidité en période de stress
 Net Stable Funding Ratio NSFR = Financements stables disponibles (ressources) / Financements stables exigés (emplois) ≥ 100%
 Assez de ressources stables pour financer des emplois longs
 contraint l'activité de transformation des banques

